

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le 04/05/2022



## La FNAIM réagit aux attaques contre les syndicats et se mobilise pour valoriser la profession

*Face à une nouvelle campagne de dénigrement à l'encontre des syndicats de copropriété, menée par la société MATERA, la Fédération nationale de l'immobilier a souhaité réagir et rappeler le travail quotidien des syndicats professionnels sur les enjeux majeurs de la copropriété. Pour poser un constat objectif et professionnel de la satisfaction des Français sur ce métier, la FNAIM proposera prochainement d'afficher des avis clients certifiés sur sa plateforme d'annonces.*

### Halte au syndic-bashing

Le 24 janvier dernier, le Tribunal de commerce de Paris avait considéré en première instance que la société MATERA s'était rendue coupable d'actes de concurrence déloyale sous forme, d'une part, de dénigrement envers les syndicats professionnels et, d'autre part, de pratique commerciale déloyale et trompeuse susceptible d'induire en erreur un consommateur normalement informé<sup>1</sup>.

Quelques mois plus tard, MATERA persiste dans sa ligne de communication, en établissant un classement qui mêle avec confusion syndicats professionnels et non professionnels. Faisant usage du Code de la consommation, la FNAIM met en demeure MATERA d'apporter dans les plus brefs délais la preuve de l'exactitude matérielle des énonciations et présentations contenues dans ce qui n'est rien d'autre qu'une publicité comparative, puisque MATERA fait figurer ses propres services dans ce classement.

*« Avec ce classement, MATERA démontre que le choix de dénigrer les syndicats professionnels est une véritable stratégie de communication et, en pratique, sa seule stratégie de communication. »* s'indigne Jean-Marc Torrollion, Président de la FNAIM. *« Nos professionnels sont las d'être le fruit d'un syndic-bashing gratuit. MATERA ne devrait-il pas communiquer plutôt sur sa propre valeur ajoutée ? Nous incitons tous nos adhérents concernés à procéder à la même mise en demeure et obtenir les mêmes éléments de réponse. »*

<sup>1</sup> Cette décision fait l'objet d'un appel.



## Un engagement de transparence et de fiabilité reconnu

Loin des caricatures, les Français ont une perception plutôt positive de leurs syndicats comme l'a relevé un sondage Ifop-Opinion System réalisé en octobre 2021. Les Français interrogés attribuaient en moyenne une note de 6,5/10 à leur syndicat et notent particulièrement positivement leur connaissance et respect de la réglementation en vigueur, la rigueur des assemblées générales et leur disponibilité. 62% d'entre eux recommanderaient leur syndicat.

C'est d'ailleurs avec ce partenaire historique Opinion System que la FNAIM travaille main dans la main depuis plusieurs mois pour déployer un système d'avis clients vérifiés, dédié au métier de syndicat, pour l'ensemble des adhérents FNAIM.

*« En tant que professionnel de l'immobilier, nous connaissons toute l'importance des avis clients parce que leur satisfaction est notre seule boussole et nos clients sont les seuls « juges » de la qualité de nos prestations. C'est pourquoi nous permettons à nos adhérents d'interroger la satisfaction de leurs clients et intégrerons à la mi-mai ce service à notre portail fnaim.fr. Aujourd'hui, notre confiance va vers un partenaire historique de la Fédération, institut indépendant spécialisé dans le recueil et le contrôle d'avis clients, avec des processus de modération et de contrôle certifiés. »* précise Jean-Marc Torrollion.

La FNAIM finalise actuellement les derniers développements qui permettront d'afficher sur fnaim.fr (un million de vues mensuelles) les avis clients vérifiés des adhérents FNAIM qui ont souscrit à la solution.

*« Nous croyons beaucoup à la démarche des avis clients. Cela incite à pousser plus fort la satisfaction clients, à travailler avec les équipes. Nous savons que les adhérents syndicats Opinion System, qui ont déjà fait le choix d'une notation clients, affichent une note de satisfaction moyenne de 87,2% et une note de recommandation de 86%, des résultats très élevés par rapport aux résultats de l'enquête d'octobre 2021. »* conclue Jean-Marc TORROLLION

## Des professionnels engagés

La FNAIM rappelle que les syndicats se mobilisent pour s'adapter au mieux et répondre aux légitimes exigences des copropriétaires, car c'est bien un métier en profonde mutation.

Sur l'enjeu majeur de la transition énergétique par exemple : dès 2019, la FNAIM a lancé avec l'association Qualitel le cycle de formation « Les Copros vertes », grand mouvement national d'information et de formation à la rénovation énergétique. Cela a permis de former sur l'ensemble du territoire les syndicats, piliers du lancement des indispensables chantiers de rénovation dans les copropriétés.



Contact Presse :  
Galivel & Associés – [galivel@galivel.com](mailto:galivel@galivel.com) - 01 41 05 02 02  
Carol Galivel : 06 09 05 48 63  
Valentin Eynac : 06 03 62 45 34

Cet engagement est reconnu : selon l'étude IFOP-Opinion System, 57 % des Français pensent qu'un syndic de copropriété est un bon interlocuteur pour les accompagner dans un projet de rénovation énergétique.

*« Cela montre combien les copropriétaires reconnaissent la valeur professionnelle de leurs syndics. Cette confiance nous oblige compte-tenu de l'enjeu majeur qu'est celui de la rénovation énergétique. Nous en sommes conscients et d'autant plus décidés dans nos actions pour mener ce chantier, comme celui du déploiement des bornes de recharge électrique d'ailleurs. »* précise Jean-Marc Torrollion.

Un autre exemple de cet engagement proactif au service des copropriétés a été leur action déterminée et déterminante sur l'explosion du prix de l'énergie en copropriété. *« Soucieux de préserver le pouvoir d'achat de leurs copropriétaires, les syndics et leurs syndicats professionnels ont alerté très tôt le Gouvernement sur une situation tant incompréhensible qu'injuste. Le bouclier tarifaire copropriété est le résultat de ces actions »,* rappelle Jean-Marc TORROLLION. *« Sur ce dispositif complexe, les syndics se sont mobilisés et organisés pour être en mesure d'être opérationnels au plus vite, au service de leurs copropriétaires, qui en verront les fruits dans les six mois qui arrivent. Ce travail de terrain, de service, c'est ça être syndic. »*

Télécharger le communiqué de presse



ON EN PARLE ?

Pour continuer sur le sujet



Entamons une discussion !



@jmtorrollion

@FNAIM



#### À propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales. La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur. Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. À la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la gestion immobilières (CNTGI).



Contact Presse :

Galivel & Associés – [galivel@galivel.com](mailto:galivel@galivel.com) - 01 41 05 02 02

Carol Galivel : 06 09 05 48 63

Valentin Eynac : 06 03 62 45 34